



CHRONIQUE INTERNATIONALE

Des députés au service des multinationales

Une poignée de députés vient d'adopter la proposition de loi sur le « *secret des affaires* » demandée depuis 3 ans par les lobbies de l'agrochimie et les multinationales pour imposer leur loi du silence à plusieurs centaines de millions de citoyens européens. Ce scandale a eu lieu le 28 mars 2018 et les coupables sont au nombre de 66.



à Aulnay, le scandale de l'amiante ou des essais sur les animaux... tous resteront inconnus du grand public.

Faire pression sur le Sénat

Une poignée de parlementaires a donc offert aux puissances de l'argent notre liberté. Le Sénat doit encore examiner et approuver la proposition de loi pour qu'elle soit définitivement adoptée : c'est le dernier rempart prévu par la Constitution pour garantir que les droits des citoyens et l'intérêt général seront respectés. Pour des questions réellement vitales, il faut sans tarder élargir la mobilisation à l'ensemble des citoyens et exercer une pression maximale sur les sénatrices et sénateurs avant qu'ils se prononcent sur la loi des lobbies ! Il n'y a pas une seule personne en France qui ne soit pas concernée par les conséquences de cette nouvelle loi des lobbies. C'est aussi l'avenir de nos enfants qui est confisqué. Nous avons tous le droit d'être informés sur ce que ces entreprises nous vendent, sur ce que nous consommons, sur les médicaments que nous utilisons et faisons prendre à nos enfants, sur les produits chimiques qui sont déversés dans les champs et leur impact sur la biodiversité ou notre santé, sur la façon dont transitent les milliards de bénéfices et d'argent public des grandes firmes qui partent les cacher ailleurs pour échapper à l'impôt...

Les Sénateurs sont les derniers gardiens de ces droits : pour le leur rappeler, c'est maintenant !

Une pétition initiée par Pollinis circule sur le Net. Il faut la signer le plus tôt possible.

Une loi scélérate

La proposition de loi sur le Secret des affaires imposée par les lobbies industriels et les banques d'affaires pour empêcher les journalistes, les ONG et les chercheurs de faire éclater des scandales comme celui du Round Up et des Monsanto Papers, ou celui du Mediator ou des Panama Papers à l'avenir, a été adoptée à l'Assemblée nationale française le 28 mars 2018... par seulement 66 députés présents ce jour-là (sur 577 !) : 20 d'entre eux ont voté en faveur des amendements proposés par les associations parmi lesquelles Pollinis, le défenseur des abeilles, 46 ont voté contre donnant quitus à l'agrochimie et aux lobbies des multinationales bien décidés à sacrifier la nature et la santé publique à leurs profits. Mais rien n'est encore perdu si nous contre-attaquons immédiatement. Si cette loi est adoptée, les journalistes et les ONG qui informent habituellement les citoyens sur des pratiques frauduleuses de grandes entreprises ou des produits dangereux pour la santé ou l'environnement se trouveront dans l'incapacité de le faire, au risque de se voir condamnés par les tribunaux à de lourdes

sanctions. Pire : les personnes qui sont en première ligne face à un potentiel scandale financier ou sanitaire – les lanceurs d'alertes, les chercheurs, les scientifiques – ne seront plus protégées et risqueront de voir leur responsabilité financière engagée - avec des amendes de plusieurs millions d'euros à la clef - si elles divulguent des informations sans que l'entreprise qui est en cause ne les y autorise. C'est concrètement la fin du travail d'alerte comme celui qui est fait depuis plus de 5 ans par Pollinis pour dénoncer les pesticides tueurs d'abeilles. C'est aussi la fin du journalisme d'investigation, de la recherche indépendante, de l'information alternative. Avec une telle loi, les plus grands scandales comme le Mediator, le RoundUp, les affaires LuxLeaks ou Panama Papers, l'évasion fiscale d'UBS ou d'Apple, la faillite du Crédit Lyonnais, le scandale Elf ou Rhodia ou les pratiques de corruption chez Airbus ou Alstom, les plans sociaux de PSA

• GXC